

Si les conditions qui précèdent agréent au Gouvernement de la République hellénique, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et la réponse que vous y donnerez constituent, entre le Gouvernement de la République hellénique et le Gouvernement du Canada, un accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et le demeurera jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par l'un ou l'autre Gouvernement sur préavis écrit de six mois.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

J. R. BARKER
Ambassadeur

Son Excellence Constantine Mitsotakis,
Ministre des Affaires étrangères,
Ministère des Affaires étrangères,
Athènes.

C. MITSOTAKIS

Son Excellence
M. J. R. Barker
Ambassadeur du Canada
ATHÈNES

C. MITSOTAKIS

His Excellency
Mr. J. R. Barker
Ambassador of Canada
ATHENS